

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale par intérim, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 11 août 2023 à 19:30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2023-03 : Cadastre 6 538 840 – chemin de la Salle**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de réduire la marge de recul avant de 7,6 mètres à 5,16 mètres pour la construction d'un bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois.

Martine Bélanger, directrice générale par intérim